

Publié le 24 mai 2019

Voies navigables de France : un partenariat au service du développement économique durable des territoires

Voies navigables de France (VNF) rejoint le Club des actionnaires de l'économie mixte de la FedEpl avec pour objectif de déployer son expertise en tant que levier d'aménagement du territoire sur les plans écologique, social et économique.



Établissement public administratif depuis 2013, Voies navigables de France (VNF) est l'opérateur national de la majeure partie du réseau fluvial français. Il regroupe 4 300 agents répartis sur 500 implantations en régions et gère un réseau de 6 700 km de canaux, fleuves et rivières canalisées pour au service du fret et du tourisme fluvial. Les activités de VNF sont structurées autour de 3 missions :

- développer la logistique fluviale durable,
- concourir à l'aménagement des territoires fluviaux,
- assurer la gestion globale de la ressource en eau.

Convaincu par le modèle et avec le soutien de l'État, VNF s'est engagé résolument dans le choix de la **Société d'économie mixte à opération unique** (SemOp) pour la modernisation et la gestion d'un certain nombre de ports fluviaux. La méthodologie choisie pour ce faire s'appuie sur la constitution de syndicats mixtes ouverts (SMO) regroupant les collectivités et l'ensemble des acteurs locaux concernés, y compris VNF.

Un engagement résolu en faveur de la SemOp

Ainsi, dans le cas de Mulhouse, l'État, VNF, la Région Grand-Est, Mulhouse Alsace Agglomération, Saint-Louis Agglomération et la Chambre de commerce et d'industrie territoriale Alsace Eurométropole se sont regroupés au sein d'un SMO qui aura vocation à gérer le domaine industrialo-portuaire des ports du Sud Alsace. Les membres du futur syndicat mixte souhaitent ensuite constituer une SemOp à laquelle seraient confiés le développement et l'exploitation de tout ou partie des ports.

L'objectif des partenaires ainsi regroupés est de disposer d'une capacité d'investissement suffisante aux côtés de l'opérateur ou du groupement qui sera choisi pour assurer les 2 activités principales de la future SemOp : l'aménagement de la zone portuaire, d'une part, et les missions de logistique et de manutention liées à l'activité du port, d'autre part. L'hypothèse d'une entrée d'un tiers investisseur au capital peut également être envisagée au cas par cas. Ces nouvelles structures devront permettre d'accélérer le développement de

plateformes industrialo-portuaires fluviales françaises.

L'intérêt de VNF pour la création de SemOp témoigne du développement attendu de ce modèle d'entreprises dans le secteur des réseaux et de la mobilité, après les premières créations intervenues principalement depuis 2015 dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'aménagement et des infrastructures de loisirs. La coopération entre le mouvement des Epl avec VNF permet également d'envisager des actions communes dans le cadre du déploiement du **plan Action Cœur de Ville**, par des actions conjointes en faveur de l'intégration aux projets locaux des problématiques de mobilité et d'aménagement de zones portuaires.

Autres articles ou pages pouvant vous intéresser

[Le développement territorial](#)